

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

|   |   |
|---|---|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  | M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle                  |
| M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita  | M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h |
| M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35                | M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane                       |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude                                 | M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30       |
| M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques                                   | M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h      |
| M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic                                  | M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis               |
| M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques                                     | M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max                           |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas                    |
| M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude   | M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel                       |
| Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine                              | M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques                     |
| Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle                                     | M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50   |
| M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick                                       | M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20 |
| Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte                                | M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette                      |
| M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth                                  | M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45   |
| Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira                              | M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis                        |
| M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle                                  | M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30     |

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès - Modification du capital social de la S.B.E.P.E.C - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès, (S.B.E.P.E.C), qui gère, depuis sa création en 1988, le Parc des Expositions de Bordeaux-Lac sous la forme d'une Société d'Economie Mixte, doit, en raison de l'ouverture à la concurrence de ce secteur d'activité, se transformer en Société Publique Locale.

Ce nouveau dispositif est encadré par la Loi N° 2010-872 du 28 mai 2010 et exige la concentration du capital social de la société.

En effet, la S.B.E.P.E.C est dirigée par un Conseil d'Administration où siègent la Mairie de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux, et plusieurs entités privées telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, Congrès et Expositions de Bordeaux et diverses banques.

A ce jour, les collectivités territoriales détiennent 58% du capital, et 42 % sont détenus par des entités privées (29% par Congrès et Expositions de Bordeaux, 8 % par la CCIB et la CRCI et 5% par 8 banques). Cette répartition du capital rend fragile la position de la S.B.E.P.E.C dans un contexte de concurrence accrue entre métropoles pour capter le tourisme d'affaires européen en plein essor. Cette situation rend nécessaire la transformation de la S.B.E.P.E.C en Société Publique Locale. En effet, ce type d'établissement est directement appuyé par des entités publiques et vise une rentabilité à long terme, dont les déterminants ne sont pas uniquement financiers.

Afin de réaliser ce changement de statut, il convient de procéder à une concentration de capital entre les mains des Collectivités Territoriales. Dans cette optique, plusieurs actionnaires privés de la S.B.E.P.E.C ont accepté de céder à la Ville de Bordeaux, qui détenait 5 550 actions, leur participation au capital à la valeur de 15,245 € par action. Par

délibérations N°s D 2011/264 et D 2011/338 en date des 30 mai et 27 juin 2011, la Mairie de Bordeaux a accepté le principe de la cession en sa faveur, et s'est portée acquéreur de 290 actions vendues, augmentant ainsi sa part dans le capital de la S.B.E.P.E.C à 5 840 actions, soit 38,93 %.

Depuis la prise de cette dernière délibération, le Crédit Lyonnais et la BNP Paribas ont également proposé de céder leurs parts. Ce rachat de 400 actions supplémentaires sera examiné lors de prochains conseils municipaux.

A l'issue de ces décisions, la Mairie détiendra donc 41,59% du capital de la S.B.E.P.E.C, soit 6 240 actions.

Afin de permettre la poursuite du processus de modification du capital social de la S.B.E.P.E.C, notre Etablissement Public, détenteur de 11% du capital de la société, doit se prononcer sur l'approbation de cette modification, qui est sans incidence pour sa propre participation.

Cette modification entraînera les changements suivants :

| Actionnaires        | Nombre d'Actions avant modification | Part du capital avant modification | Nombre d'actions après modification | Part du capital après modification |
|---------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| Mairie de Bordeaux  | 5 550                               | 37%                                | 6 240                               | 41,59%                             |
| CUB                 | 1 650                               | 11%                                | 1 650                               | 11%                                |
| Conseil Général     | 1 500                               | 10%                                | 1 500                               | 10%                                |
| Total Collectivités | 8 700                               | 58%                                | 9 390                               | 62,59%                             |
| Total autres        | 6 300                               | 42%                                | 5 610                               | 37,41%                             |
| Total               | 15 000                              | 100%                               | 15 000                              | 100%                               |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, principalement les articles L 1522-1 et L 1524-1

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que l'adaptation de la S.B.E.P.E.C aux contraintes de la concurrence entre agglomérations européennes, nécessite la transformation de cette Société d'Economie Mixte en Société Publique Locale, et que cette adaptation est subordonnée à une modification du capital social de cet établissement.

## DECIDE

### **Article 1 :**

Est approuvé la modification du capital social de la Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès, permettant ainsi la transformation ultérieure de la S.B.E.P.E.C, régie actuellement sous forme de Société d'Economie Mixte, en Société Publique Locale.

### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document entérinant la modification du capital social de la S.B.E.P.E.C.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2011

M. NICOLAS FLORIAN